Catalogue 2016

livingstone
Comités d'entreprises

Nos formations aux instances représentatives du personnel

COMITÉ D'ENTREPRISE
DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL
COMITÉ DE GROUPE
COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE
COMITÉ EUROPÉEN
OUTILS POUR L'ACTION SYNDICALE

Notre approche…

Nos formations sont agréées par GCL Blaye, organisme de formation du groupe dûment habilité (N° d'agrément 72-33-08866-33).

Nos formateurs travaillent au quotidien avec des Comités d'entreprise et sont sélectionnés pour faire le lien entre le domaine juridique et vos préoccupations quotidiennes.

Nous concevons la formation comme un échange entre le formateur et les intéressés dans une dynamique interactive et pédagogique. Par exemple, les formations signalées par une cravate intègrent des mises en situation ou des jeux de rôle pour vous préparer au mieux à ces situations.

Le droit à la formation

Pour les élus des CE, l'article L. 2325-44 du Code du travail prévoit que les membres titulaires bénéficient d'un stage de formation économique d'une durée maximale de 5 jours par mandat. Le financement de cette formation et les frais de déplacement sont assurés par le comité sur son budget de fonctionnement. Ces heures de formation ne sont pas imputées sur le crédit d'heures du salarié. Le maintien du salaire du salarié est assuré par l'entreprise.

La législation ne prévoit pas de droit à la formation pour les suppléants et les délégués du personnel au titre de leur mandat. Cependant, en accord avec l'employeur, ces derniers peuvent y assister.

Par ailleurs, l'article L. 3142-7 prévoit un droit au congé de formation économique sociale et syndicale pour tous les salariés et qui peut aller jusqu'à 12 jours.

En dehors de ce stage de formation, le coût de la formation est pris en charge par l'entreprise. Cela comprend le coût de la formation, les salaires sur le temps de la formation, les frais de déplacement, de bouche et d'hébergement dans une certaine limite.

C'est pour cette raison que nous ne réalisons que de la formation « Intra-entreprise » (uniquement avec des salariés de votre entreprise) pour faciliter l'échange en petit groupe. A l'inverse la formation « Inter-entreprises » regroupe de grandes assemblées de tous horizons. Les tarifs des formations Inter-entreprises sont très compétitifs mais ressemblent plus à des conférences.

Nos formations à la carte…

Nous proposons des formations organisées autour de 6 grands thèmes et des formations à la carte vous permettant de composer une journée ou une demi-journée de formation en ne choisissant que les sujets qui vous intéressent.

Nos formations se déroulent dans vos locaux ou dans l'une des salles du réseau GCL. Nous disposons d'une trentaine de salles réparties sur la France entière pouvant accueillir de 12 à 25 personnes. Pour un public plus large nous nous occupons de réserver un lieu central pouvant accueillir jusqu'à 80 personnes.

Toutes nos formations font l'objet de la remise d'une convocation, d'un programme, du support de formation papier et électronique sur clé USB.

Pour en savoir plus sur nos formations rendez-vous sur notre site internet www.livingstoneexpertce.fr dans l'espace formation ou contactez-nous :

Antoine Bureau au 01.45.15.90.90
Maria Daouki au 01.45.15.90.94
contact@livingstoneexpertce.fr

« Nous proposons des formations organisées autour de 6 grands thèmes et des formations à la carte vous permettant de composer une journée ou une demi-journée de formation en ne choisissant que les sujets qui vous intéressent. Il vous suffit de cocher les thèmes qui vous intéressent et de les transmettre par e-mail à l'adresse contact@livingstoneexpertce.fr »

Thèmes

L'équipement et les budgets du CE p. 5

Une fois élu p. 6

L'organisation du CE p. 7

Le rôle économique du CE p. 9

Les dispositions en vigueur du dialogue social p. 11

Les formations prévues en 2016 p. 13

Formations à la carte

Les assurances du CE p. 5

Les moyens financiers p. 5

L'équipement du CE p. 5

Les salariés du CE p. 5

Une fois élu p. 6

Caractéristiques du mandat d'élu du CE p. 6

Les différences entre titulaire et suppléant p. 7

La mise en place du CE p. 7

Les participants aux réunions du CE p. 7

Déroulement des réunions du CE p. 7

Organisation interne du CE p. 7

Délégation du CE au Conseil d'administration p. 7

Le règlement intérieur du CE p. 8

Le CE personne morale p. 8

La comptabilité du CE p. 8

La disparition du CE p. 8

Compétence du CE p. 9

Formations à la carte (suite)

Les experts du CE	p. 9
Indicateurs économiques à suivre dans l'entreprise	p. 9, 10
Le rôle de négociation du CE	p. 10
L'ANI	p. 11
La Loi de sécurisation de l'emploi	p. 11
La Base de données économiques et sociales	p. 11
Les nouvelles normes comptables applicables aux CE	p. 11
Panorama des mesures sociales de la réforme	p. 11
La refonte du dialogue social en entreprise	p. 11
Les nouvelles règles du jeu de la négociation annuelle collective	p. 11
Les apports de la loi Macron en matière de travail dominical et en soirée	p. 12
Les modifications apportées en matière de licenciements collectifs	p. 12
Les nouveautés en matière de droits des représentants des salariés	p. 12
Les autres mesures de la réforme	p. 12

A venir…

La négociation collective	p. 13
La réforme du droit du travail	p. 13
Transformation numérique et vie au travail	p. 13

L’équipement et les budgets du CE

Cette formation qui peut être dispensée en format court d’une demi-journée ou complet d’une journée est destinée aux élus du CE. Elle vous apporte un éclairage indispensable sur les assurances du CE, ses moyens financiers et la dualité de ses budgets, ses équipements et la gestion des salariés.

- **Les assurances**
  - Responsabilité civile
  - Responsabilité spécifique

- **Les moyens financiers**
  - Le budget de fonctionnement (A quoi est-il destiné ?)
  - Le budget des ASC (destinataire du budget, le budget des comités d’établissement)
  - Les autres ressources
  - Les comptes bancaires du CE

- **L’équipement du CE**
  - Le local, son accès
  - Le matériel
  - Le panneau d’affichage
  - Le site internet
  - Lignes téléphoniques et conversation du CE
  - Le courrier Postal du CE
  - L’accès à Internet
  - Le courrier électronique et les adresses mails dédiées

- **Les salariés du CE**
  - Embauchés ou détachés ?
  - Les permanents du CE
  - Les salariés détachés (personnel mis à disposition par l’entreprise)
  - La rémunération : sur quel budget ?

Restez à jour, de votre actualité juridique et inscrivez-vous à notre newsletter sur : www.livingstoneexpertce.fr

Une fois élu

Cette formation qui peut être dispensée en format court d'une demi-journée vous apportera les informations essentielles à la pratique de votre mandat et à son cadre légal. Cette formation est généralement couplée à celle de l'organisation du CE.

- **Caractéristiques du mandat**
  - La durée
  - L'impact de la suspension du contrat de travail
  - La fin du mandat

- **Les différences entre titulaire et suppléant**
  - Droits de vote
  - Temps consacré à l'exercice de la mission

L’organisation du CE

Une formation qui devrait être obligatoire pour tout nouvel élu. Elle vous permettra d’aborder votre mandat avec une vraie connaissance de vos obligations, de vos prérogatives et de vos droits. Cette formation vous permettra de connaître les rouages de la préparation d’une séance du Comité, du rôle de chacun des membres du CE et des différents mandats : DP, CHSCT, RS, DS…

- **La mise en place du CE**
  - Conditions à réunir
  - Qui prend l’initiative

- **Les participants aux réunions**
  - Les élus
  - Les représentants syndicaux
  - Le président et ses assistants
  - Les personnalités extérieures

- **Déroulement des réunions**
  - 1ère réunion
  - Réunions suivantes
  - Périodicité
  - Ordre du jour et convocation
  - L’organisation des débats
  - Le PV de CE (rédaction, adoption, diffusion)

- **Organisation interne du CE**
  - Les attributions du président (rôle et obligations)
  - Le rôle du secrétaire
  - Le rôle du trésorier
  - Les autres membres
  - Les commissions

- **Délégation du CE au Conseil d’administration**
  - Représentation du CE au Cda ou Conseil de surveillance
  - Représentation du CE en Assemblée générale des actionnaires

L’organisation du CE (suite)

- **Le règlement intérieur du CE**
  - Les modalités de fonctionnement du CE
  - Modalité de rapport aux salariés
  - Les interdits du règlement intérieur
  - Préparation et vote du règlement intérieur du CEG. Dans quel cas le CE doit voter ?
  - Résolutions
  - Avis du CE
  - Les autres décisions du CEH. Désignation de la délégation du personnel au CHSCT

- **Le CE personne morale**
  - Signature des contrats
  - Action en justice (désignation d’un représentant, OdJ)
  - Action en référé
  - Action civile
  - Action au pénal

- **La comptabilité du CE**
  - Les objectifs de la comptabilité
  - Les contrôles à effectuer
  - Les comptes rendus de gestion à effectuer

- **La disparition du CE**
  - Modification de la situation juridique de l’entreprise (acquisition)
  - Dernière consultation
  - Baisse des effectifs
  - Fermeture de l’entreprise

Le rôle économique du CE

Le Comité d'entreprise dispose de prérogatives sociales qui se traduisent par l'octroi d'avantages aux salariés par l'utilisation de son budget d'œuvres sociales, mais c'est aussi un contre pouvoir dans l'entreprise qui dispose de leviers pour influencer la politique économique, la gestion des ressources humaines et bien d'autres choses encore…

- **Compétence du CE**
  - Information
  - Défaut d'information
  - Consultation
  - Défaut de consultation

- **Information et consultation**
  - Information consultation périodique
  - Ponctuelle
  - Ponctuelle obligatoire

- **Les experts du CE**
  - Le recours à un expert comptable
  - Examen des orientations stratégiques
  - Examen de la situation économique et financière
  - Examen des comptes prévisionnels
  - Examen de la politique sociale, des conditions de travail et de l'emploi
  - Examen du calcul de la participation
  - Examen de la formule d'intéressement
  - Les opérations de concentration/acquisition
  - La procédure d'alerte
  - Qu'est-ce qu'un fait préoccupant ?
  - Assistance en cas de licenciement économique
  - Les autres experts

- **Indicateurs économiques à suivre dans l'entreprise**
  - Marché/concurrence
  - Le groupe, les partenaires
  - Les produits, les prestations, les volumes
  - La clientèle
  - Les SIG
  - Les ressources en capitaux

Le rôle économique du CE (suite)

- **Indicateurs économiques à suivre dans l'entreprise (suite)**
  - Les investissements
  - Les perspectives
  - Les documents à disposition pour ce suivi
  - La Base de données économiques et sociales

- **Le rôle de négociation du CE**
  - Les accords de participation et d'intéressement
  - Négociation collective si l'entreprise est dépourvue de DS
  - Négociation autorisée par un accord

Les dispositions en vigueur du dialogue social

Une formation complète de trois jours sur les lois de la réforme du dialogue social depuis l'ANI du 11 janvier jusqu'à la loi Rebsamen du 17 août 2015 et ses décrets d'application. Les impacts de ces lois sur l'organisation des consultations, la transmission de l'information, l'organisation des séances du Comité d'entreprise et du CHSCT sont majeurs. Nous observons une professionnalisation des élus du Comité d'entreprise qui modifie les équilibres.

- **L'ANI**
  - Mise en application de L'ANI (loi du 5 mars 2014)
  - Nouvelles mesures sur la comptabilité de CE
  - Le trésorier

- **La Loi de sécurisation de l'emploi**

- **La Base de données économiques et sociales**
  - Son accès
  - Son architecture
  - Sa confidentialité
  - Le format des documents
  - Son actualisation
  - Son évaluation

- **Les nouvelles normes comptables applicables aux CE**
  - La distinction des CE par taille

- **Le panorama des mesures sociales de la réforme**

- **La refonte du dialogue social en entreprise**
  - L'élargissement de la DUP
  - Le regroupement des IRP
  - Les nouveautés concernant le déroulement des réunions
  - Le regroupement des consultations et informations du CE
  - La répartition des rôles entre CCE et Comité d'établissement
  - Les retouches du fonctionnement du Comité d'Entreprise et du CHSCT
  - Les retouches du fonctionnement des IRP

Les nouvelles dispositions légales de la loi sur la réforme du dialogue social (suite)

- **Les nouvelles règles du jeu de la négociation annuelle collective**
  - La clarification du rôle de l'expert sur les missions extra-comptables
  - Les nouveaux droits des représentants du personnel

- **Les apports de la loi Macron en matière de travail dominical et en soirée**

- **Les modifications apportées en matière de licenciements collectifs**

- **Les nouveautés en matière de droits des représentants des salariés**
  - La professionnalisation des mandats
  - Les nouvelles dispositions relatives à l'épargne des salariés

Les formations prévues en 2016

Ces formations dépendent de l'évolution de l'actualité sociale 2016. Leur probabilité de voir le jour étant très forte, nous vous présentons ici les thèmes que nous aborderons une fois leur publication effective. N'hésitez pas à nous solliciter à ce sujet à tout moment, nous sommes continuellement en veille sur l'évolution de votre environnement juridique. Pour rester informés n'hésitez pas à vous inscrire à notre newsletter sur notre site www.livingstoneexpertce.fr

- **La négociation collective**
  - Promouvoir les normes négociées en lieu et place du droit étatique
  - Réaménager la hiérarchie des normes en droit du travail
  - Réécrire le Code du travail avec une architecture nouvelle ne se limitant pas à une recodification : Ordre public absolu (droits fondamentaux), Encadrement des stipulations conventionnelles et Droit applicable en l'absence d'accord.

- **La réforme du droit du travail**
  - Renforcement du rôle de négociation collective
  - Prolongement des dispositions de la loi relative à la formation professionnelle (4 mai 2004)
  - Garantir la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche, Modification des règles existantes dans une large mesure.

- **Transformation numérique et vie au travail**
  - Repenser l'organisation du travail en reconsidérant la place du numérique
  - Encadrer le télétravail
  - Sécuriser le forfait jour (droit et devoir de déconnexion)

Pour en savoir plus sur nos formations rendez-vous sur notre site internet www.livingstoneexpertce.fr dans l'espace formation ou contactez-nous :

Antoine Bureau au 01.45.15.90.90
Maria Daouki au 01.15.15.90.94
contact@livingstoneexpertce.fr

Tarification et choix formation à la carte

Nous proposons des formations organisées autour de 6 grands thèmes et des formations à la carte vous permettant de composer une journée ou une demi-journée de formation en ne choisissant que les sujets qui vous intéressent. Il vous suffit de cocher les thèmes que vous souhaitez, sur la base de leur tarification et du temps nécessaire à leur dispense. Pour organiser cette formation rien de plus simple, il vous suffit de les transmettre par e-mail à l'adresse **contact@livingstoneexpertce.fr** ou de nous contacter par téléphone au **01 45 15 90 90**.

Formations à la carte	Durée en heure	Tarif HT	Thèmes retenus
La mise en place du CE	3	594	☐
Les moyens financiers	2	396	☐
Les salariés du CE	1	198	☐
Les assurances du CE	1	198	☐
L'équipement du CE	1	198	☐
Une fois élu	2	396	☐
Caractéristiques du mandat d'élu du CE	3	594	☐
Les rôles respectifs des titulaires et suppléants	2	396	☐
Les participants aux réunions du CE	2	396	☐
Déroulement des réunions du CE	3	594	☐
Le règlement intérieur du CE	3	594	☐
Organisation interne du CE	1	198	☐
Compétence du CE	6	1188	☐
Les pouvoirs du CE	2	396	☐
Représentation du CE au Conseil d'administration	1	198	☐
Les cas où le CE négocie	3	594	☐
Les experts du CE	1	198	☐
Les obligations comptables du CE	1	198	☐
La disparition du CE	1	198	☐
Indicateurs économiques à suivre dans l'entreprise	2	396	☐
L'ANI du 11 janvier 2013	2	396	☐
La loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013	4	792	☐
La base de données économiques et sociale	4	792	☐
Panorama des mesures sociales de la Réforme 2015	2	396	☐
La refonte du dialogue social en entreprise issue de la Réforme 2015	5	990	☐
Le travail dominical et en soirée	2	396	☐
Les modifications apportées en matière de licenciements collectifs	1	198	☐
Les nouveautés en matière de droits des représentants des salariés	2	396	☐
Les autres mesures de la Réforme	1	198	☐

livingstone
Comités d'entreprises

Expertise Comptable
RESEAU GCL
Audit & Conseil

Publié le 19 février 2016
La diffusion de ce document est strictement réservée à Livingstone CE et aux membres du réseau GCL